

18.01.2013 – 09:30 Uhr

Les organisations des employé-e-s et des travailleurs-euses disent non à l'initiative Minder: Un non qui conduit à une meilleure solution

Bern (ots) -

La Sec Suisse, l'Association suisse des cadres (ASC) et Travail.Suisse ont décidé de dire non à l'initiative Minder. Pour ces trois organisations, il est évident que les salaires abusifs constatés ces dernières années ne peuvent être justifiés en aucun cas. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elles ont soutenu l'initiative Minder lorsqu'elle a été lancée. Mais, au vu du contre-projet du Parlement, l'initiative a rempli sa fonction. Un non à l'initiative Minder conduira à une meilleure solution.

Pour le Conseiller national Thomas Weibel, Président de l'ASC, le 3 mars le peuple ne va pas décider s'il faut contrer les rémunérations abusives, mais uniquement se prononcer sur la manière d'agir. Certes, son intitulé est séduisant, mais l'initiative Minder nuit à la place économique suisse et met en jeu des places de travail. Les grandes entreprises ne seraient pas seules à en être affectées : le magasin de fleurs du coin ou le fabricant de produits semi-finis installé dans le village voisin le seraient aussi.

Martin Flügel, Président de Travail.Suisse, ne s'attend pas à ce que le renforcement des droits des actionnaires fasse des miracles. Ce qui, selon l'initiative, peut être atteint sur le plan du contrôle des rémunérations et de la transparence est atteint par le contre-projet. Là où l'initiative va plus loin, elle devient contradictoire et entraîne surtout des coûts à hauteur de millions pour les caisses de pension.

Le Conseiller national Daniel Jositsch, Président de la Sec Suisse et professeur de droit pénal à l'Université de Zurich, souligne que l'élection du Conseil d'administration pour une année continue d'entériner la réflexion à court terme, dommageable, de l'entreprise. Il est en outre plus qu'exagéré, du point de vue pénal, d'infliger une peine privative de liberté à un administrateur d'une caisse de pension s'il a omis d'exercer son droit de vote. De telles mesures n'aident pas à combattre les rémunérations abusives.

Tout compte fait, les trois organisations sont d'avis que les retombées négatives de l'initiative l'emportent et que, pour cette raison, également dans l'optique des employé-e-s et des travailleurs-euses, il faut faire triompher la meilleure solution en disant non à l'initiative.

Contact:

Martin Flügel, Président Travail.Suisse, 079/743'90'05

Daniel Jositsch, Conseiller national, Président Sec Suisse,
079/503'06'17

Thomas Weibel, Conseiller national, Président ASC, 078/602'13'57

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100731376> abgerufen werden.